

atteigne l'âge de 16 ans, la première de ces dates prévalant.

Vous pouvez vous procurer un formulaire de demande de passeport en ligne, à l'adresse www.ppt.gc.ca, aux bureaux des passeports et aux comptoirs postaux au Canada, et dans les bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger. Une demande dûment remplie et accompagnée des pièces demandées sera traitée en dix jours ouvrables si elle est présentée en personne à un bureau des passeports. Le traitement des demandes envoyées par la poste prend au moins trois semaines. Si vous avez besoin d'un visa, prévoyez une période plus longue, car vous devez être en possession d'un passeport valide pour obtenir un visa.

Votre passeport a une durée de validité de cinq ans. Si vous voyagez avec un enfant, sachez que la durée de validité de son passeport est de cinq ans s'il est âgé de trois à 15 ans, mais de trois ans seulement s'il est plus jeune. Vérifiez auprès d'un consulat ou de l'ambassade du pays d'accueil accrédité auprès du gouvernement du Canada les règles et restrictions en vigueur concernant la validité des passeports et leur date d'expiration. Certains pays ne laissent pas entrer les visiteurs dont le passeport expire dans les six mois. Une fois arrivé à destination, vous devrez veiller à ce que votre passeport reste valide.

Avant de quitter le Canada, n'oubliez pas de remplir la section **En cas d'accident ou de décès**, prière d'aviser de votre passeport.

Nous serons ainsi en mesure de prévenir rapidement votre famille ou vos amis en cas d'urgence.

Au cas où votre passeport serait perdu ou volé, il serait prudent de préparer un « dossier d'urgence », dans lequel vous placerez :

- une photocopie de la page d'identification de votre passeport;
- l'original de votre certificat de naissance ou de citoyenneté;
- une copie d'au moins une pièce d'identité valide pour confirmer votre identité et le nom qui figure dans le passeport;
- l'adresse et le numéro de téléphone du bureau du gouvernement du Canada dans le pays où vous projetez de travailler;
- deux photographies récentes répondant aux exigences du Bureau des passeports.

Conservez ces documents dans un endroit sûr, séparément de votre passeport, afin d'éviter toute perte de temps et d'argent advenant la perte du passeport. Pour plus de sécurité, vous pourriez aussi confier une copie de votre dossier d'urgence à un ami ou un parent au Canada.

Si, pendant votre séjour à l'étranger, vous vous faites voler votre passeport ou que vous le perdez, signalez l'incident à la police de l'endroit et demandez que l'on vous remette une copie du rapport de police, puis communiquez immédiatement avec le bureau du gouvernement du Canada le plus proche pour obtenir un nouveau